

Essonne : l'obscur réseau de revente des voitures accidentées

L'audition d'un garagiste de Villabé ce jeudi par le tribunal d'Evry-Courcouronnes a permis de mettre en évidence l'opacité d'un gros réseau de revente de voitures gravement accidentées.



Les véhicules étaient réparés et revendus dans un contexte très opaque. (Illustration). LP/OLIVIER ARANDEL

Par Laurent Degradi

Le 5 septembre 2019 à 17h04

Derrière la vitre du box des prévenus, Jérémie a rendu coup pour coup. Ce jeudi matin, sous le feu des questions de la présidente du tribunal correctionnel d'Evry-Courcouronnes, cet ancien gérant d'un garage automobile ne s'est pas démonté même placé face à ses contradictions. En 2016, c'est dans sa société implantée à Villabé que les gendarmes tirent les premières ficelles de [la vaste affaire d'escroquerie ayant permis la remise en circulation en Essonne de plus de mille véhicules](#) gravement endommagés (VGE) avec la complicité d'un expert « peu regardant ».

Dans ce dossier, jugé depuis lundi, 26 garagistes se succèdent à la barre notamment pour escroquerie en bande organisée, mise en danger de la vie d'autrui et participation à une association de malfaiteurs. Parmi eux, Jérémy, seul prévenu à ne pas comparaître libre. Ce célibataire de 35 ans purge une peine de 12 ans de réclusion criminelle prononcée en 2016 par la cour d'assises du Nord pour un vol en bande organisée avec armes.

Une voiture réparée avec un airbag volé

« Pour ce dossier, j'ai été placé deux ans en détention provisoire. J'ai profité d'une remise en liberté en 2015 pour monter mon affaire, raconte-t-il. Au départ, je me contentais de louer des voitures haut de gamme. Puis, j'ai commencé à effectuer quelques réparations pour des particuliers. Ensuite, des professionnels m'ont aussi sollicité. »

L'enquête de gendarmerie démontre que sur les six voitures réparées à Villabé et remises en circulation par l'expert mis en cause dans cette affaire, quatre comportaient des anomalies et une a été reconnue dangereuse. C'est sur cette Citroën C3 que le mécanicien qui travaillait pour la société de Jérémy aurait monté un airbag provenant d'une voiture volée.

Des pièces achetées sur Internet

« J'ai acheté cette pièce sur le site Le Bon Coin à un professionnel, lance le prévenu. Elle m'est parvenue parfaitement emballée. Je me suis fait duper », affirme-il, avant d'être repris par la présidente du tribunal. « Cette voiture avait été accidentée. Vous n'en avez pas informé l'acquéreur en lui certifiant qu'il s'agissait d'un véhicule de collaborateur. »

Le cas d'une Peugeot 2008, acquise par l'une des parties civiles pour plus de 17 000 € et truffée d'anomalies, révèle d'ailleurs l'opacité de ce réseau de revente. « Ce véhicule je ne l'ai jamais vendu, assure Jérémy. Mon garage était fermé et j'étais en prison quand la vente s'est faite. » Une transaction qui, finalement, aurait été opérée par le garage Next Auto du Coudray-Montceaux, lui aussi cité dans cette affaire. Dans quelles conditions ? Mystère.

« L'acheteur de cette Peugeot dit avoir joint à plusieurs reprises par téléphone un certain Jérémy pour avoir des explications, s'étonne encore la présidente du tribunal. On est en novembre 2016 et vous êtes incarcéré depuis quelques semaines. Vous l'expliquez comment ? » « Je n'ai jamais été contacté par cette personne, rétorque l'ex-gérant de Villabé. D'autant qu'effectivement j'étais derrière les barreaux. Mon garage a fermé en

juillet 2016. Les gendarmes ont saisi vingt cartes grises et bloqué cette Peugeot. Elle n'a pas pu être vendue... »

Les réquisitions du parquet sont attendues ce lundi dans ce dossier décidément très obscur et complexe.